https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article585

Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

- Difficulté scolaire - Parcours des élèves -

Date de mise en ligne : dimanche 5 novembre 2017

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Depuis la rentrée 2016, les Segpa ont évolué dans leur fonctionnement.

Pour une meilleure connaissance de la SEGPA, la consultation du site EDUSCOLest recommandée.

RAPPEL : Pour la préparation des sous-commissions, date limite de recensement pour le vendredi 17 novembre 2017.

Textes

- Arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (J.O. du 24-10-2015 et du 25-10-2015, BOEN nÂ°40 du 29-10-2015)
- Circulaire relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté nÂ° 2015-176 du 28 octobre 2015 (BOEN nÂ°40 du 29-10-2015)

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne